

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB: MOTO CLUB EVASION COMMERCY 55

N° D'ÉPREUVE FFM:

E-MAIL: jean-marc.gueller@wanadoo.fr

DATE: 06 Juillet 2025

TÉLÉPHONE: 0670306138

LIEU: COMMERCY (55)

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Jean-Marc GUELLER

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LAROSE Didier	Licence : 014513
Président du Jury ou Arbitre*	COSTITCH Michel	Licence : 007301
Membre du Jury	DANEL Ludovic	Licence : 069748
Membre du Jury	COSTITCH Pierre Louis	Licence : 066716
Commissaire technique responsable	GABRIEL Eric	Licence : 127457
Responsable du chronométrage	CASSIN Chloé	Licence : 266214

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
50cc Grand Est	6	9	50cc 2T	
65cc Grand Est	7	11	65cc 2T	
Ligue 125cc Grand Est	13		125cc 2T	
Ligue 250cc/450cc	13/15*		125cc 2T à 450cc 4T	13/15* : 13 ans = 125cc 2T, 15 ans > 125cc 2T
Trophée 250cc	15		144cc 2T, 150cc 2T, 250cc 2T, 250cc 4T	
Trophée 450cc	15		250cc 2T, 300cc 2T, 350cc 4T, 450cc 4T	
Trophée Vétérans	40		125cc 2T à 450cc 4T	
Trophée Féminines	13/15*		125cc 2T à 450cc 4T	13/15* : 13 ans = 125cc 2T, 15 ans > 125cc 2T
Motos Anciennes	13/15*		125cc 2T à 500cc	13/15* : 13 ans = 125cc 2T, 15 ans > 125cc 2T

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : *obligatoires* : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, *fortement recommandés* : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **M. HUNTZINGER Pierre**

Nombre de secouristes **14**

Hôpital le plus proche **TOUL**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **40 min**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **CIRCUIT DE LA BERGERIE**
Adresse **COMMERCY**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1450 m**

6 m

Largeur minimum de la piste **40**

90

Largeur de la grille **15**

***Officiels Commissaires de Piste**

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **04/04/2025**

Aoto-Club Evasion Commerçien
JMG 34 Grande Rue
55300 BUSSIÈRE
Tél. 06 70 30 61 28 10 25 90 00 66

VISA DE LA LIGUE

DATE: **04/04/2025**

P.O. M. COSTITCH

LIGUE MOTO GRAND-EST
Maison Régionale des Sports
13, Rue Jean Moulin
54510 TOBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68

VISA DE LA FFM

DATE: **04/06/2025**

NUMÉRO: **25/0589**

MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org